

Des nouvelles des auteurs

Pour rendre compte du deuxième tome des états généraux du livre organisé par le Conseil permanent des écrivains (4 juin 2019, Maison de la poésie) et pour préparer les prochaines Assises de la littérature jeunesse (7 octobre 2019, BnF) nous nous sommes tournés vers Guillaume Nail, le nouveau président de La Charte des auteurs et illustrateurs jeunesse.

la.charte
des auteurs et illustrateurs jeunesse

www.la-charte.fr/

Nouvelle adresse :
12, passage Turquetil, 75011 Paris
Tél. 01 42 81 19 93
ecrire@la-charte.fr

Vie de l'édition



↑
Guillaume Nail.

→
Nouveaux locaux.



Vous avez été élu à la présidence de La Charte à la suite de Samantha Bailly le 13 février 2019. Depuis 1975, votre association a fait beaucoup pour la reconnaissance des auteurs et illustrateurs jeunesse. Comment se porte-t-elle aujourd'hui et quels sont les dossiers qui vous occupent le plus ?

La Charte va bien, elle a pris de l'ampleur, elle est dans une dynamique notamment dans l'usage des réseaux sociaux, dans son rôle d'alerte des pouvoirs publics sur la précarité croissante des auteurs et des autrices. Elle est devenue incontournable dans l'écosystème de la littérature jeunesse grâce à de nombreux partenariats : avec le Syndicat national de l'édition, la Fédération des salons, l'association des professeurs documentalistes de l'Éducation nationale, avec les régions aussi, au travers de nos dispositifs Émergences et Le Voyage à Bologne. Ce n'est pas toujours visible, mais nous avons établi de vrais et nombreux maillons de dialogue avec tous les acteurs qui sont en lien avec nous, les créateurs et créatrices de la littérature jeunesse. Tout cela repose néanmoins sur beaucoup d'investissement bénévole. Je ne peux pas parler de fatigue (notre nouvelle directrice, Juliette Panossian, arrive en septembre ; nous nous installons dans un nouveau lieu...) mais nous avons

changé de braquet et nous devons tenir une position à la fois d'experts sur des questions souvent très ardues et aussi de trublions.

Pour ce qui est des dossiers qui nous occupent, il n'y a aucun effet de surprise puisque ma présidence est en parfaite continuité avec celle de Samantha Bailly, dont j'étais le vice-président. Samantha reste d'ailleurs vice-présidente de La Charte et le bureau reste sensiblement le même.

Quels sont-ils, ces dossiers ?

Aujourd'hui, le premier dossier qui s'impose est celui de la retraite. C'est une réforme qui va concerner tout le monde mais pour nous qui avons des régimes spéciaux, il est encore plus difficile de savoir à quelle sauce nous allons être mangés. Depuis 1977, les cotisations patronales sont très faibles pour nous auteurs (1,1%) : comment cela va-t-il être compensé, qu'est-ce qui sera demandé aux éditeurs (qui sont désignés sous le terme de diffuseurs), aux pouvoirs publics, à nous ? Nous n'avons pas encore de réponses.

La deuxième grande question, nous la portons avec la Ligue des auteurs professionnels : quelle est la place que l'on accorde à un auteur aujourd'hui, quel est son statut, comment le rémunère-t-on, comment rémunère-t-on tout le travail qui entoure sa création ? On a

rogné sur tous les coûts de la promotion du livre et il revient à l'auteur d'y suppléer gratuitement ! Notre travail s'assimile de plus en plus à un travail de commande assorti de délais, pourtant seul le résultat des ventes est rémunéré. C'est l'exemple des dessinateurs de BD qui doivent fournir les scans de leurs planches quand, il n'y a pas encore si longtemps, c'est le photographe qui se chargeait de cette étape et était payé pour. La chaîne du livre jeunesse a évolué, et son économie avec elle. De plus en plus d'auteurs sont professionnalisés mais de moins en moins parviennent à vivre convenablement. On croise des auteurs qui arrêtent ce métier car il n'est plus viable pour eux, car faire valoir leurs droits relève d'un épuisant parcours du combattant

Je porte aussi une grande attention à la question de l'égalité et de la diversité. Il faut absolument faire l'état des lieux de ces problématiques pour nos métiers. La littérature jeunesse est-elle épargnée par les mécanismes que l'on retrouve un peu partout, à savoir un différentiel de rémunération ou de visibilité selon que l'on est homme ou femme ? D'autant que nous sommes dans un secteur très féminisé (75 % de nos membres sont des femmes). Les femmes sont-elles moins présentes dans les prix littéraires ? Ont-elles moins facilement accès aux résidences ? Leurs droits d'auteurs et leurs à-valoir sont-ils moindres ? Les négocient-elles moins bien ? Nous attendons avec impatience les conclusions de l'étude de la filière qui a été lancée par le ministère de la Culture¹ et nous avons insisté pour que cette étude qui interroge tous les acteurs du monde du livre jeunesse (éditeurs, libraires, médiateurs, auteurs) soit genrée. Plus largement, le fait que cette littérature soit portée par une majorité de femmes participe-t-il à ce que les auteurs jeunesse en général soient moins rémunérés que

dans les autres domaines de l'édition ? Cela fait partie de nos discussions avec le SNE et également avec la Fédération des salons. On a l'impression qu'un homme sera plus facilement invité dans les salons dès la parution de son premier livre quand une femme devra attendre d'avoir 3, 4 ou 5 livres publiés... Je le dis d'autant plus volontiers que j'ai été moi-même invité dès mon premier livre et, alors que je ne publie en jeunesse que depuis 2016, je suis déjà président de La Charte ! 95 % des répondants à notre enquête sur les résidences ont été des femmes qui nous disaient leur impossibilité de postuler car il n'était pas envisageable pour elles de ne pas s'occuper de leurs enfants pendant ces déplacements. N'y a-t-il pas des mécanismes correcteurs à inventer ? Par exemple ajouter un mode de garde en parallèle de la résidence comme cela existe parfois. C'est important de porter ces questions.

En règle générale, on est de plus en plus dans l'accompagnement juridique de nos adhérents. La montée en compétences en matière fiscale et sociale est indispensable pour les auteurs d'aujourd'hui s'ils ne veulent pas s'enfoncer dans la précarité. Depuis les réformes de l'Agessa et de la Maison des artistes, les auteurs sont perdus, les diffuseurs ne comprennent rien et cela nous prend un temps fou. Notre déménagement vers un lieu plus grand est d'ailleurs lié à ce fort besoin d'accueillir, renseigner, former...

L'année passée nous avons rendu compte ici même des premiers États généraux du livre (RLPE n°302). Le premier mot qui ressortait de cette journée était celui de colère, colère de ne pas être entendus, doublée d'une inquiétude forte à l'approche d'échéances importantes (hausse de la CSG, prélèvement des impôts à la source...). Comment

résumeriez-vous cette deuxième édition ?

L'année passée, les pouvoirs publics étaient absents et nous avions l'impression qu'il y avait un grand mépris pour nos métiers et une ignorance de leurs spécificités. Un an plus tard, le fait que tous les acteurs du dossier soient présents a été un grand progrès. On a eu néanmoins l'impression qu'ils découvriraient en direct les complications sans fin que nous rencontrons au jour le jour, notamment quand nous travaillons pour des communautés territoriales qui sont encore plus perdues que nous. C'est dommage d'avoir besoin d'États généraux pour faire avancer ce genre de questions mais de fait, ça les a fait avancer. Il y a eu à la fois de l'écoute et les bons interlocuteurs.

L'après-midi, consacré à la question du partage de la valeur, a semblé moins simple. Pour beaucoup la question est résumée dans la revendication de 10 % minimum de droits pour tous les livres.

Cette revendication de 10 % minimum de droits pour tous les auteurs a le mérite d'être un message clair et simple. Ce qui a été intéressant, c'est que certaines maisons d'édition ont pu dire que oui, c'était possible². Quand on nous oppose que ce n'est pas possible tout le temps et pour tout le monde, on le sait bien. Mais la diversité des maisons d'édition ne justifie pas de donner moins de droits à un « petit » auteur ou à un auteur jeunesse. Porter au grand jour la question de la juste rémunération des auteurs permet aussi de faire voler en éclat la culture du secret. On est dans un monde transparent : tel salon ne paye pas ses auteurs invités, telle maison d'édition ne donne pas ses décomptes de ventes à ses auteurs...

Toutes ces informations circulent entre nous. Je dois d'ailleurs



remercier les éditeurs qui étaient présents, ce qui n'était sans doute pas très confortable. Vincent Montagne, président du Syndicat national de l'édition était là et, tout comme lors de ses vœux, il a prononcé le mot de surproduction. C'est important et c'est positif.

À ce titre, la participation de Laure Pécher, agente littéraire, était intéressante : de sa place, elle pouvait dire que les éditeurs sont parfois vertueux et parfois ne le sont pas. Cela ajoutait une parole médiane nécessaire.

Elle a dit également que la revendication des 10% minimum n'est pas le seul levier de négociation, qu'un contrat a plusieurs clefs qui permettent d'affûter le désir de livre de la part de l'éditeur pour garantir qu'il soit mieux porté tout au long de son élaboration et de sa commercialisation. C'est dur pour nous d'entendre qu'un éditeur mise sur un titre quand il en publie dix. Ce qui, à l'inverse, s'entend aussi du point de vue de la pluralité quand Vincent Montagne dit qu'il faut gagner de l'argent avec un titre pour

pouvoir en perdre sur les neuf autres. C'est quoi ces neuf titres ? À quoi servent-ils ? Que deviennent leurs auteurs ? D'autres éditeurs font des choix plus malthusiens – c'est ce que je vis au Rouergue, qui est mon éditeur, où Thierry Magnier applique une politique éditoriale plus restrictive, ce que le modèle économique de l'édition jeunesse permet. Le jeu de dupe qui consiste à dire que ce 10% minimum n'est pas possible se laisse un peu grignoter quand on se parle et s'écoute d'un métier à l'autre.

Au final, avez-vous été satisfait de cette deuxième édition des États généraux ?

En fait non. L'économiste Olivia Guillon (voir ci-après), qui place la variable auteur comme une variable d'ajustement et partie faible de l'économie du livre, était intéressante. La question de la surproduction est le pivot de toutes nos questions sur la valeur. À quoi ça sert de travailler deux ans sur un texte qui va se vendre à 100 exemplaires ? Tout comme publier des livres auxquels on ne croit pas n'en a pas davantage. C'est un sujet difficile, mais les auteurs sont prêts à l'aborder, à entrer vraiment dans cette discussion. C'est aussi la question de la place laissée aux auteurs émergents quand des auteurs en place sur-publient pour pouvoir à peu près vivre de leur plume. Cette économie de flux, nourrie par une noria continue de cartons allers et de cartons retours pose problème : la distribution, qui se nourrit de ce double flux et qui est une industrie extrêmement concentrée, est le seul maillon de la chaîne du livre qui ne nous a jamais répondu – nous étions d'ailleurs contents que Bruno Caillet vienne représenter la Sodis lors de cet après-midi. C'est le maillon le plus opaque de notre « chaîne du livre ».

Ensuite, il faut savoir que la plupart d'entre nous travaillons avec des éditeurs qui eux non plus ne sont pas au fait de tous les enjeux dont nous parlons ici. Le contrat est souvent aussi mystérieux pour le responsable éditorial que pour l'auteur auquel il ou elle le propose, et il ou elle n'a d'ailleurs souvent aucune marge de négociation. La négociation va porter au mieux sur 4 ou 5 points alors que l'on voudrait négocier sur 28. Le pourcentage et le montant de l'à-valoir ne sont pas tout. C'est cette méconnaissance qui légitime peu à peu la place de l'agent qui va négocier pour vous et obtenir que cette négociation soit portée par quelqu'un qui, dans la maison d'édition, a la compétence et le pouvoir de le faire.

C'est un rôle que vous voyez monter ? La bédéaste Catel a parlé de son expérience avec l'agent François Samuelson, Laure Pécher a également ajouté une expérience à la fois très factuelle et très mesurée.

Je travaille aussi pour le cinéma et la télévision en tant que scénariste et dans ce métier, c'est la règle. Tout le monde a un agent et cela fonctionne, cela simplifie les rapports. On dit souvent que la généralisation des agents amène à une réduction de la pluralité : des auteurs de best-sellers défendus par de gros agents et rien d'autre. Mais ce n'est pas ce que je vois dans le scénario où il y a plein de « petits » scénaristes et de « petits » agents. La diversité n'a rien à craindre je crois. Ce qui est vrai, c'est que dans le domaine de la jeunesse, les montants sont tellement faibles que les auteurs se disent que cela ne vaut pas la peine pour eux et qu'aucun agent ne voudra les défendre. Mais un agent parvient souvent à doubler pourcentage et à-valoir donc l'argument ne tient pas vraiment. L'autre barrage vient de ce que les liens auteur/éditeur

sont souvent très forts et l'auteur craint l'interposition d'une tierce personne. C'est surtout vrai pour l'album et les romans pour les 8/12 ans ; ça l'est de moins en moins pour les romans *young adult* qu'un agent va placer au meilleur endroit. Mais nous n'en sommes pas encore au sens anglo-saxon de l'agent, qui est celui qui va travailler avec l'auteur sur son texte, être son interlocuteur créatif. Pour l'instant l'agent prend place dans l'espace juridique de la relation auteur/éditeur. Mais c'est une matière mouvante : la raréfaction des éditeurs qui travaillent vraiment avec les auteurs va sans doute faire encore évoluer la question.

On a le sentiment que la prochaine étape, indispensable, est d'asseoir autour d'une même table tous les acteurs du sujet. Du côté des auteurs, n'avez-vous pas le sentiment que votre représentation est éclatée ? Il y a la Charte des auteurs jeunesse, la Société des gens de lettres, le Snac BD, la Ligue des auteurs professionnels...

Les voix sont sans doute multiples, mais elles vont toutes dans le même sens, celui de la défense des auteurs qu'ils soient du côté de la BD (Snac BD), qu'ils soient traducteurs (ATLF). La revalorisation des tarifs des rencontres s'est faite en lien avec la SGDL... Le Conseil permanent des écrivains, organisateur de ces États généraux, ne regroupe pas seulement des associations d'auteurs mais aussi des organismes de gestion collectifs. La particularité des auteurs jeunesse et donc de La Charte, c'est qu'ils sont fédérés de façon forte et depuis longtemps maintenant. Très vite, en tant qu'auteur jeunesse on se place dans une démarche de professionnalisation : les salons, les invitations, les rencontres sont plus importants pour nous que dans la plupart des autres secteurs de l'édition. C'est pour cela que notre voix s'entend et que nous sommes



↑
III. Roland Garrigues. source :
www.extinction-culturelle.fr/contributions

très attentifs à des questions qui nous concernent de très près (les revenus connexes notamment³). Les auteurs BD nous rejoignent. La pluralité qui vous paraît peut-être éclatée me semble bénéfique pour un objectif commun : défendre les auteurs et tirer les signaux d'alarme qui s'imposent. Je rends d'ailleurs hommage au travail de Samantha Bailly (l'année passée au moment du Salon du livre de Paris par exemple). On a appris à aller voir nos parlementaires pour faire valoir notre point de vue avant l'adoption des lois car c'est très difficile ensuite. Ce sera à nouveau le cas pour la question des retraites. Car la précarité des auteurs est une menace pour tout le monde.

De partout et à toute occasion, le mot « surproduction » revient, pas seulement pour la littérature jeunesse bien sûr mais également pour elle. C'est un des motifs de réflexion des prochaines assises.

Comment regardez-vous cette question infiniment complexe dont vous êtes obligatoirement partie prenante ?

Je trouve intéressant que ce mot soit enfin prononcé par les éditeurs comme l'ont récemment fait Vincent Montagne et Thierry Magnier.

Tous ces livres n'ont pas seulement des éditeurs, ils ont aussi des auteurs...

Vous inversez le problème. Donnez 5 000 euros d'à-valoir à un auteur, il fera un livre ; donnez-lui 1 000 euros d'à-valoir, il en fera cinq. La question de la rémunération est essentielle.

Néanmoins, ne faut-il pas aborder le versant littéraire de cette question ? Notre Revue interviewe souvent des auteurs qui nous racontent comment le refus d'un texte par un éditeur les amène à le proposer à un autre éditeur, et nous avons souvent le sentiment que c'est en decrescendo d'exigence.

Dès lors, quelle est, pour l'auteur, la signification d'un refus de texte ?

Chaque auteur a sa propre responsabilité par rapport à ça et entend ce « non » différemment. Les auteurs travaillent avec des éditeurs qui ont des attentes différentes. Pour ma part je travaille pour Auzou, le Rouergue, pour Slalom (groupe Editis) et pour le Seuil. Pour chacun d'eux, je sais qu'il s'agira d'une stratégie éditoriale et commerciale différente. Un texte pris par l'un ne serait pas possible pour l'autre. C'est de la diversité éditoriale et ce n'est pas un decrescendo qualitatif de mon travail. Ensuite revient, encore et toujours, la question de l'argent : si 20 éditeurs ont refusé mon texte, je vais être content que le 21^e l'accepte. Ça m'est d'ailleurs déjà arrivé, mais ce « dernier » éditeur m'a proposé un à-valoir tellement bas que j'ai refusé. J'ai considéré que c'était de ma responsabilité d'auteur que de ne pas ajouter un texte qui était juste là pour « remplir un catalogue » comme me l'a avoué cet éditeur. Mais tout le monde ne peut pas forcément le faire. Je reviens à mon équation de départ : « Donnez 5 000 euros d'à-valoir à un auteur, il fera un livre ; donnez-lui 1 000 euros d'à-valoir, il en fera cinq ». C'est ce que je dis à mes producteurs pour mes scénarios : plus vous me payez, plus vous serez exigeant avec ce projet et plus je serai exigeant avec le travail que vous attendez de moi. Tout le monde est gagnant. Plus le producteur prend des risques et plus il se démène pour que ça marche. C'est la même chose du côté de l'éditeur. Si rien ne vaut rien alors ce n'est grave pour personne si ça ne marche pas et ça ne marchera pas. La juste rémunération des auteurs est très clairement une des clefs de la surproduction.

Depuis 2000, le chiffre d'affaires de l'édition jeunesse a augmenté de 67,5 % mais pour un nombre de titres publiés en augmentation de 103 %³. Cela signifie une baisse significative des ventes moyennes au titre. Quelle place prend la question du lecteur dans ce dérèglement surproductif qui épuise tous les acteurs ? Est-ce lui qui fait défaut ?

Quand Vincent Montagne nous a dit, à nous auteurs, qu'il fallait que nous allions davantage chercher les lecteurs, la salle a réagi : qui plus que nous va partout à la rencontre des lecteurs et plus encore peut-être, des non-lecteurs ? Oui il y a des lecteurs, et si tout le monde a bien travaillé en amont, ils seront au rendez-vous. Comme pour l'appétit : les beaux produits donnent faim. Et cela vaut autant pour les auteurs confirmés que pour l'émergence des nouveaux auteurs. Tant mieux si les maisons d'édition commencent à s'emparer du sujet.

L'autre axe de travail de ces assises sera la question du partage de la valeur, mais nous en avons déjà parlé.

La première étape est d'informer le lecteur sur la répartition réelle du prix d'un livre entre tous ceux qui l'ont amené jusqu'à lui. C'est trop facile de dire que l'on ne sait pas : si on veut savoir, on peut savoir.

On nous regarde toujours un peu de travers quand nous parlons de ça mais avancer sur la question de la surproduction va clairement bénéficier à tout le monde et nous attendons avec impatience les résultats de l'étude de la filière. Le partage de la valeur c'est aussi inventer des outils qui nous permettraient de ne pas être payés une fois par an, jusqu'à 18 mois après la publication d'un livre. Notre quête, au fond, c'est la sérénité. Franchement, nos discussions quand nous nous retrouvons dans les salons sont parfois désespérantes. Comment tu fais pour les impôts ?

Je ne comprends rien au précompte Agessa ! Tu as reçu ton décompte annuel toi ? Vous êtes au courant que tel éditeur a baissé ses à-valoir ?... Il faut attendre un bon moment avant que, enfin, l'un ou l'autre réclame de parler de création, de projet... Mais je vous promets qu'avant ce moment, c'est horrible.

Les lecteurs de cette revue sont majoritairement des médiateurs du livre, avez-vous un message particulier à leur adresser ?

Ce sont eux qui nous accueillent dès que nous allons à la rencontre de nos lecteurs et nous savons très bien les montagnes qu'ils déplacent pour que cela soit possible. Nous savons aussi que leurs moyens sont très souvent en baisse, qu'il leur est demandé d'aller vers l'efficacité, d'ouvrir le dimanche... Pourtant, l'énergie qu'ils et elles déploient est dingue. Je reviens de Pau, pour le forum Graine de lecteurs. C'était un samedi après-midi et la médiathèque était pleine à craquer d'enfants d'un enthousiasme fou, avides de découvrir d'autres livres que ceux qu'ils avaient déjà lus. Je voyais bien que les bibliothécaires qui étaient là étaient à la fois épuisés de tout ce qu'il avait fallu faire pour que ça marche aussi formidablement et tellement heureux d'y être arrivés. Et des exemples comme ça, nous en avons tous plein nos souvenirs. C'est énorme, c'est essentiel.

*Propos recueillis par Marie Lallouet
le 20 juin 2019*

1. Annoncées pour Livre Paris 2020.
2. C'était le propos d'Olivier Sulpice (éditions Bamboo), corroboré par Laure Pécher, agente littéraire.
3. Voir article « La double vie des auteurs », RLPE, n° 288, avril 2016.
4. Chiffres extraits du Guide des auteurs 2019.